



**European Research Council**

Established by the European Commission

**Foire Aux Questions  
« Advanced Grant 2021 »  
(ERC-2021-AdG)  
« Chercheurs confirmés »**

## Table des Matières :

<a href="#"><u>Documents et liens utiles :</u></a>	questions 1 à 4
<a href="#"><u>Subvention ERC :</u></a>	questions 5 à 8
<a href="#"><u>Critères d'éligibilité :</u></a>	questions 9 à 13
<a href="#"><u>Track record :</u></a>	questions 14 à 15
<a href="#"><u>Porteur de projet :</u></a>	questions 16 à 20
<a href="#"><u>Equipe du porteur de projet :</u></a>	questions 21 à 27
<a href="#"><u>Eligibilité de la candidature :</u></a>	questions 28 à 33
<a href="#"><u>Institution d'accueil :</u></a>	questions 34 à 37
<b><i>Le dossier de soumission</i></b>	
<a href="#"><u>Généralités :</u></a>	questions 38 à 46
<a href="#"><u>Lettre d'engagement de la H.I. :</u></a>	questions 47 à 51
<a href="#"><u>Questions éthiques :</u></a>	questions 52 et 53
<a href="#"><u>Formulaire administratifs :</u></a>	question 54
<b><i>Le financement</i></b>	
<a href="#"><u>Cumul:</u></a>	question 55
<a href="#"><u>Coûts éligibles :</u></a>	questions 56 à 63
<a href="#"><u>Versement :</u></a>	questions 64 à 65
<a href="#"><u>Reporting financier :</u></a>	questions 66 à 70
<b><i>La procédure d'évaluation</i></b>	
<a href="#"><u>Organisation :</u></a>	question 71
<a href="#"><u>Critères :</u></a>	questions 72 et 73
<a href="#"><u>Panels :</u></a>	questions 74 à 77
<a href="#"><u>Convention de subvention :</u></a>	questions 78 à 83
<a href="#"><u>Projet :</u></a>	questions 84 à 86
<a href="#"><u>Propriété intellectuelle :</u></a>	question 87

Domaine	N°	Question	Réponse
Documents et liens utiles	1	Quelles sont les dates de clôture de l'appel ?	L'appel a été publié le 20 mai 2021 sur le <a href="#">Portail du Participant</a> <sup>1</sup> .  <b>Une date unique de clôture pour tous les domaines scientifiques :</b> 31 août 2021, 17h00 heure de Bruxelles
Documents et liens utiles	2	Où peut-on trouver le <b>Guide du candidat</b> et le <b>Programme de travail</b> ?	Le programme de travail et le guide du candidat « <i>Information for Applicants</i> » sont disponibles sur : la page de l'appel sur le <a href="#">Portail du Participant</a> <sup>2</sup> , sur la page du PCN ERC sur le <a href="#">portail du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</a> <sup>3</sup> et sur le site officiel de l' <a href="#">ERC</a> <sup>4</sup> .
Documents et liens utiles	3	Quelle est la procédure pour répondre à un appel à propositions ?	Les dossiers sont soumis uniquement par voie électronique, via le <a href="#">Portail du Participant</a> <sup>5</sup> (voir questions procédures et dossier de soumission n°38 à 46). C'est le <b>porteur de projet qui soumet sa proposition au nom de l'institution d'accueil</b> , et avec son accord (cf. n°47-51).

<sup>1,2,5</sup> <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/erc-2021-adg;callCode=null;freeTextSearchKeyword=;matchWholeText=true;typeCodes=1,2;statusCodes=31094502,31094501,31094503;programmePeriod=2021%20-%202027;programCcm2Id=43108390;programDivisionCode=null;focusAreaCode=null;destination=null;mission=null;geographicalZonesCode=null;programmeDivisionProspect=null;startDateLte=null;startDateGte=null;crossCuttingPriorityCode=null;cpvCode=null;performanceOfDelivery=null;sortQuery=sortStatus;orderBy=asc;onlyTenders=false;topicListKey=topicSearchTablePageStat>

<sup>3</sup> <https://www.horizon-europe.gouv.fr/webinaire-preparation-erc-adg2021>

<sup>4</sup> <https://erc.europa.eu/funding/advanced-grants>

<b>Documents et liens utiles</b>	4	Où peut-on trouver le modèle du dossier de candidature ?	Le modèle du dossier de candidature est disponible sur le <a href="#">portail du participant</a> <sup>6</sup> , dans les documents relatifs à l'appel ERC Advanced Grant 2021.
<b>Subvention</b>	5	Combien y a-t-il eu de subventions ERC « <i>Advanced Grant</i> » pour l'appel 2020 ?	L'Agence Executive de l'ERC publié <a href="#">ici</a> <sup>7</sup> les statistiques de l'appel 2020. Au total, 2678 candidatures ont été déposées pour l'appel Advanced Grant 2020. Le taux de succès était d'environ 8% au niveau européen avec 209 projets retenus au total
<b>Subvention</b>	6	Quel est le <b>montant de la subvention</b> accordée à un chercheur confirmé ?	<p>Une subvention pour « <i>chercheurs confirmés</i> » peut atteindre jusqu'à <b>2,5 M</b> d'euros pour des projets d'une durée de 5 ans.</p> <p>Un budget additionnel de 1 M d'euros peut être demandé, dans un et/ou l'autre des cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de gros équipements</li> <li>• Accès à de grandes infrastructures et missions sur le terrain</li> <li>• Porteurs de projets venant des pays tiers</li> </ul>
<b>Subvention</b>	7	Quel type de recherche sera financé ?	<p><b>L'appel est ouvert à toutes les disciplines et tous les domaines de la science et de la technologie</b><sup>8</sup>.</p> <p>L'objectif de l'appel est de financer des projets de recherche exploratoire, à la frontière de la connaissance avec un caractère très innovant, comportant une part de risque. Une attention particulière sera accordée aux projets interdisciplinaires.</p>

<sup>6</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>7</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>8</sup> à l'exclusion des champs couverts par le traité Euratom (recherche en lien avec le nucléaire)

Subvention	8	Qui doit faire la demande de subvention : l'institution ou le porteur de projet ?	Le projet est soumis par le porteur de projet au nom de l'institution d'accueil qui est l'entité légale qui signera la convention de subvention avec la Commission européenne. Si le projet est retenu, <b>c'est l'institution d'accueil qui reçoit la subvention et est responsable de sa gestion</b> (elle devient bénéficiaire de la convention de subvention). L'institution d'accueil s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet afin qu'il puisse utiliser la subvention en toute liberté, dans le respect des règles financières. Cf question 34.
Critères d'éligibilité	9	Qui peut postuler ?	<p>L'appel « <i>Advanced Grant</i> » est ouvert à tous les <b>chercheurs actifs qui ont de résultats de recherche significatifs dans leur domaine au cours de dix dernières années</b>. Un chercheur compétitif pour une subvention « <i>Advanced Grant</i> » doit avoir déjà fait preuve d'un dossier qui l'identifie comme un leader exceptionnel en termes de l'originalité et de l'importance de ses contributions à son domaine de recherche.</p> <p>Le chercheur doit également être capable de diriger une équipe et avoir un profil de véritable <b>leader scientifique</b>. Cela doit se refléter dans le <b>track-record</b> (liste de titres et travaux) qui contient les accomplissements du porteur de projet sur le plan professionnel pendant les 10 dernières années précédant l'appel<sup>9</sup>. Le track-record peut être prolongé au-delà de dix ans, en cas de certaines interruptions de carrière, comme prévu dans le <a href="#">programme de travail ERC 2021</a><sup>10</sup>.</p> <p>Il devra être en mesure de consacrer <b>au moins 30%</b> de son temps de travail au projet et il devra séjourner dans un pays de l'UE (ou associé au programme Horizon Europe) au moins</p>

<sup>9</sup> Les 10 années sont calculées à compter du 1<sup>er</sup> Janvier de l'année du programme de travail soit le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

<sup>10</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp\\_horizon-erc-2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp_horizon-erc-2021_en.pdf)

			50% de son temps de travail sur la durée du projet.
<b>Critères d'éligibilité</b>	10	Y a-t-il un critère de nationalité ?	<b>Il n'y a pas de critère de nationalité !</b> Le porteur de projet doit être hébergé dans une institution d'accueil située dans un Etat-membre de l'UE ou dans un Pays associé au programme Horizon Europe. (voir <a href="#">annexe 3 du programme de travail 2021</a> <sup>11</sup> )
<b>Critères d'éligibilité</b>	11	Peut-on postuler alors qu'on est encore à l'étranger ?	Le porteur de projet n'est pas tenu d'habiter en France ou en Europe <b>au moment de la soumission</b> du projet. Une fois retenu, il devra séjourner dans un pays de l'UE (ou associé au programme Horizon Europe) au moins 50% de son temps de travail sur la durée du projet.

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp\\_horizon-erc-2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp_horizon-erc-2021_en.pdf)

<p><b>Critère d'éligibilité</b></p>	<p>12</p>	<p>Y a-t-il un critère d'âge ? Un chercheur qui s'approche de la retraite peut-il déposer une candidature ?</p>	<p>Il n'y a <b>pas de critère d'âge</b>.</p> <p>Le porteur de projet doit mener une recherche active au moment de la soumission du projet.</p> <p>Par conséquent en cas de <b>départ en retraite</b> en cours de projet ou d'éméritat des dispositions propres à chaque institution d'accueil interviennent (il est donc nécessaire d'interroger l'institution d'accueil envisagée).</p> <p>A noter que la publication du <a href="#">décret n° 2021-756</a>, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche 2021-2030, autorise aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs qui atteignent l'âge de la retraite, de rester en activité et continuer leur activité scientifique, s'ils sont porteurs d'un projet ERC Advanced.</p>
<p><b>Critère d'éligibilité</b></p>	<p>13</p>	<p>Un chercheur émérite à la retraite peut-il postuler à un appel ERC ?</p>	<p><b>Une institution d'accueil peut accueillir un chercheur émérite</b> à la retraite, qui peut porter un projet ERC.</p> <p>Cependant, il convient de vérifier auprès de l'institution d'accueil que celle-ci est en mesure de remplir tous les devoirs que lui impose l'accord de subvention spécifique de l'ERC.</p> <p>Il est donc primordial de se renseigner auprès de son institution avant de soumettre un projet.</p>

Track-record	14	Comment peut-on définir le « <i>track-record</i> » ?	<p>Des éléments d'information concernant le track-record sont donnés dans <a href="#">l'Information au candidat</a> (p.6 et p.20).</p> <p>Il faut envisager ce « <b>track-record</b> » <b>des 10 dernières années</b> de manière souple et en lien avec le domaine concerné.</p> <p>Un chercheur qui ne posséderait pas tous les éléments énumérés à titre indicatif dans l'information au candidat peut toujours postuler.</p> <p>Ainsi, une notice type pourrait comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à <b>10 articles</b> en tant qu'auteur senior dans des journaux scientifiques multidisciplinaires à comité de lecture, des journaux internationaux majeurs ou des comptes rendus de conférence mettant en évidence le nombre de citations suscitées.</li> <li>• jusqu'à <b>3 monographies</b> et chapitres d'ouvrage et (éventuellement) leur traduction dans une autre langue.</li> <li>• <b>brevets d'invention</b> (si applicable).</li> <li>• <b>participations à des conférences</b> internationales de prestige ou à des écoles internationales comme conférencier invité.</li> <li>• Avoir conduit <b>expéditions ou campagnes de recherche</b> (si applicable).</li> <li>• Avoir <b>organisé conférences internationales</b> dans son domaine en tant que membre du comité directeur/ comité organisationnel.</li> <li>• Etre <b>lauréat de prix scientifiques</b> reconnus sur le plan international ou des membres d'Académies de prestige.</li> <li>• Appartenance à des <b>comités de rédaction</b> de revues internationales.</li> </ul>
Track-record	15	Le « track-record » d'un chercheur de 30 ans de carrière est-il comparable à celui d'un chercheur n'ayant que 15 ans de carrière ?	Ce sont uniquement les 10 années précédant l'appel qui comptent.



Porteur de projet	16	Est-ce qu'un jeune chercheur avec moins de 10 ans d'expérience peut postuler à un appel Advanced Grant de l'ERC ?	<p><b>L'appel « chercheurs confirmé » est ouvert à tous les chercheurs reconnus en tant que leaders scientifiques qui mènent une activité de recherche exploratoire.</b></p> <p>Les membres de panels examineront le « track-record » des 10 années précédant la date de clôture de l'appel. Ainsi un chercheur ayant moins de 10 ans d'expérience devra valoriser ses accomplissements sur cette période</p>
Porteur de projet	17	Si le porteur de projet vient de recevoir un prix Nobel ou national, peut-il postuler à l'appel Advanced Grant ?	Oui.
Porteur de projet	18	Est-ce que le porteur de projet doit détenir un PhD ?	<p>Les appels Advanced n'étant pas liés à une fenêtre d'éligibilité, il n'est pas nécessaire d'avoir une preuve de soutenance de doctorat pour être éligible. La date du diplôme est demandée pour les appels Starting et Consolidator au vu des fenêtres d'éligibilité spécifiques à ces appels (cf. <a href="#">Annexe 2 du programme de travail 2021</a><sup>12</sup>). Ce document n'est pas demandé dans le dossier de candidature Advanced.</p> <p>Pour connaître la liste des équivalences, veuillez consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le <a href="#">site de l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture</a> (EURYDICE : 'Examinations, qualifications and titles - Second edition, Volume 1, European glossary on education' publié en 2004<sup>13</sup>) ;</li> <li>-La liste des équivalences du PhD aux Etats-Unis sur le <a href="#">site du Ministère de l'Education américain</a><sup>14</sup> (dans la rubrique : 'Research Doctoral Degrees')</li> </ul>

<sup>12</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp\\_horizon-erc-2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp_horizon-erc-2021_en.pdf)

<sup>13</sup> <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6dc168d4-7a44-4a90-a247-4300e9769e47>

<sup>14</sup> <http://www2.ed.gov/about/offices/list/ous/international/usnei/us/edlite-structure-us.html>

<b>Porteur de projet</b>	19	Le porteur de projet doit-il être employé par l'institution d'accueil au moment de la soumission du projet ?	Non. Néanmoins <b>le porteur doit fournir une lettre d'engagement de l'institution d'accueil lors de la soumission</b> prouvant que celle-ci s'engage à employer et soutenir le chercheur pendant la durée de son projet ERC. La lettre type fait partie du fichier zip disponible dans le système de soumission (voir annexe 4.2 du <a href="#">guide des candidats</a> <sup>15</sup> ). Des exceptions sont possibles (voir page 7 du guide du candidat). Le texte complet doit être copié et imprimé sur du papier à en-tête officiel de l'institution d'accueil, signé, tamponné et daté à l'origine par le représentant légal de l'institution. Les propositions qui n'incluent pas cette déclaration institutionnelle peuvent être déclarées irrecevables.
<b>Porteur de projet</b>	20	Combien de temps le porteur de projet doit-il dédier à son projet ERC ?	<b>Il est attendu que le porteur de projet consacre au moins 30%</b> de son temps de travail au projet ERC et que 50% de son temps de travail soit effectué dans l'U.E. (ou dans un pays associé <sup>16</sup> au programme Horizon Europe).
<b>Equipe du porteur de projet</b>	21	Comment définit-on une <b>équipe individuelle</b> ?	La subvention ERC vise à financer <b>un chercheur</b> (Principal Investigator) <b>qui porte un projet</b> . Le PI peut se faire aider par d'autres personnes dont la participation est indispensable à la réalisation du projet, constituant ainsi une équipe individuelle. Cependant la taille des équipes doit être raisonnable et déterminée par les objectifs du projet. La subvention ne financera ni réseaux, ni consortia.
<b>Equipe du porteur de projet</b>	22	Quelle est la taille minimum de l'équipe ?	Il n'y a pas de taille minimum. Le porteur de projet peut se présenter seul.

<sup>15</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>16</sup> A la date de la publication du programme de travail 2021, aucun pays n'est associé au programme Horizon Europe. Les candidats établis dans des pays associés à Horizon 2020 ou dans d'autres pays tiers négociant une association à Horizon Europe seront traités comme des entités établies dans un pays associé, si l'accord d'association à Horizon Europe s'applique au moment de la signature de la convention de subvention.

Equipe du porteur de projet	23	Est-ce que les membres de l'équipe doivent être identifiés au moment de la soumission ?	Il est possible mais pas forcément nécessaire d'avoir identifié les membres d'équipe au moment de la soumission. Cependant, le rôle de chaque membre de l'équipe et la distribution des tâches représentent des éléments très importants de la méthodologie du projet. Les membres de l'équipe ne sont pas évalués. Il est obligatoire que tout collaborateur mentionné dans la proposition ait exprimé son accord de participation.
Equipe du porteur de projet	24	Quels sont les critères à remplir par les membres de l'équipe ?	Contrairement au PI, les membres de l'équipe n'ont <b>aucun critère spécifique</b> à remplir. Néanmoins, la présence des membres de l'équipe doit être justifiée par la nature et les objectifs du projet. Il n'y a pas de critères d'âge, de nationalité ou de statut pour ces derniers. Ils peuvent être localisés hors U.E. ou pays associés, voir note n°14.
Equipe du porteur de projet	25	Les membres de l'équipe du PI doivent-ils fournir leur CV, leur track-record ou la fiche du profil scientifique ?	Non. Néanmoins des membres de l'équipe du PI peuvent apporter des expertises très particulières, pouvant donner une valeur ajoutée pour l'évaluation (questions de la faisabilité ou de la méthodologie). Deux-trois lignes sur leurs expertises peuvent être alors indiqués dans la partie ressources.
Equipe du porteur de projet	26	Est-il possible que les membres de l'équipe soient des employés permanents de l'institution d'accueil ?	Il est possible que les membres de l'équipe soient des employés permanents de l'institution d'accueil. C'est le porteur de projet qui décide de la composition de son équipe en fonction des besoins du projet.

<p><b>Equipe du porteur de projet</b></p>	<p>27</p>	<p>Les membres de l'équipe doivent-ils être accueillis par l'institution d'accueil ou peuvent-ils travailler depuis leur propre organisme, même si celui-ci est situé dans un autre pays ?</p>	<p>Selon la nature du projet, <b>les membres de l'équipe peuvent être localisés dans d'autres entités légales</b> (situées dans le même Etat-Membre, un autre E-M., un pays associé à Horizon Europe ou un pays tiers). Dans tous les cas la présence de chacun des membres doit être <b>justifiée par rapport aux besoins du projet</b>. L'ERC ne finance ni les réseaux traditionnels ni les consortia. S'ils travaillent à distance, il est recommandé d'expliquer les modalités organisationnelles pour le travail commun, afin de démontrer la faisabilité du projet, même dans ces circonstances.</p>
<p><b>Eligibilité de la candidature Le porteur de projet</b></p>	<p>28</p>	<p><b>Peut-on postuler plusieurs fois à la subvention « Advanced Grant » ?</b></p>	<p><b>Un porteur de projet ne peut bénéficier que d'une seule subvention ERC à la fois !</b></p> <p>Les PI ayant postulé à une subvention « <i>Advanced Grant</i> » en 2020 peuvent postuler une nouvelle fois à l'appel 2021 à condition que leur projet ait satisfait aux critères de qualité de la procédure d'évaluation (<b>note A ou B à l'étape 2</b>) en 2020. Si une candidature a reçu en 2020 une <b>note B à l'étape 1</b> (projet de bonne qualité mais insuffisant), le candidat est sujet à une limitation de re-soumission d'un an. Si une candidature a reçu en 2020 une <b>note C à l'étape 1</b> (projet de qualité insuffisante), le candidat est sujet à une limitation de re-soumission de deux ans. Voir page 8 de la <a href="#">guide des candidats</a><sup>17</sup>.</p>

<sup>17</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<p><b>Eligibilité de la candidature</b> <b>Le porteur de projet</b></p>	<p>29</p>	<p>Peut-on se présenter à plusieurs financements ERC la même année (<u>ex</u> : Consolidator Grant <u>et</u> Advanced Grant) ?</p>	<p>Un Principal Investigator peut soumettre une candidature aux différents appels publiés dans le cadre du même programme de travail, <b>mais seule la première proposition éligible sera évaluée</b>. Les autres proposition(s) seront déclarées inéligibles, à moins qu'elles ne soient retirées par les candidats. Voir page 8 de la <a href="#">guide des candidats</a><sup>18</sup>.</p>
<p><b>Eligibilité de la candidature</b> <b>Le porteur de projet</b></p>	<p>30</p>	<p>Si une proposition soumise est déclarée inéligible, par exemple parce qu'il manque une pièce au dossier, le porteur de projet peut-il postuler l'année suivante ?</p>	<p>Si une proposition ne remplit pas les critères d'éligibilité, elle ne sera pas évaluée. Le porteur de projet pourra donc soumettre sa proposition de nouveau l'année suivante.</p>
<p><b>Eligibilité de la candidature</b> <b>Le porteur de projet</b></p>	<p>31</p>	<p>Peut-on postuler en parallèle à l'ERC et à d'autres appels dans le cadre du programme Horizon Europe ?</p>	<p>Oui, mais on ne peut pas obtenir un double financement pour le même projet ou pour le même type d'action. <b>Les subventions obtenues en cours ou demandées</b> doivent être mentionnées dans le tableau « <i>Funding ID</i> » situé sous le modèle de CV ainsi que la relation existante entre ces subventions et la proposition ERC. « <i>On-going grants</i> » correspond aux subventions obtenues et en cours ; « <i>Applications</i> » correspond aux demandes de subvention en cours d'évaluation. Il convient d'être attentif au temps de travail ainsi cumulé. Tous les projets ou le PI est impliqué doivent être mentionnées dans la table, même ceux sans contribution financière. Voir page 20 de la <a href="#">guide des candidats</a><sup>19</sup>.</p>

<sup>18</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>19</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<b>Eligibilité de la candidature</b> <b>L'équipe du porteur de projet</b>	32	Est-ce que les membres de l'équipe peuvent participer à plusieurs projets ERC ?	Oui.
<b>Candidature</b> <b>Les membres des panels</b>	33	Y-a-t'il des restrictions en ce qui concerne la candidature d'un membre de panel scientifique?	Un porteur de projet qui a été membre de panel pour l'appel <i>Advanced Grant</i> 2019 ou qui est membre de panel pour l'appel 2021 ne peut pas candidater. Voir page 8 de la <a href="#">guide des candidats</a> <sup>20</sup> .
<b>Institution d'accueil</b>	34	Comment peut-on <b>définir l'institution d'accueil</b> ?	L'institution d'accueil est l'organisme (public ou privé) amené à accueillir le porteur de projet. <b>Elle doit fournir au PI l'environnement de recherche nécessaire pour le bon déroulement de son projet</b> et souscrire à un certain nombre d'engagements précisés dans la lettre d'engagement de l'institution d'accueil (au dépôt du projet) puis dans une convention spécifique (le « <i>supplementary agreement</i> ») si le projet est retenu (voir annexe 4.2 du guide du candidat). En principe, elle est l'employeur du PI pendant la durée du projet. Il convient de se référer aux services de proximité dans le cas des UMR.  Elle doit être située dans un pays membre de l'U.E. ou dans un pays associé (voir note n° 14). La subvention ERC est versée à l'institution d'accueil qui s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet.
<b>Institution d'accueil</b>	35	Une institution d'accueil peut-elle accueillir plusieurs porteurs de projets bénéficiant de bourses ERC ?	Oui, l'institution d'accueil peut accueillir plusieurs porteurs de projet.

<sup>20</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<p><b>Institution d'accueil</b></p>	<p>36</p>	<p>Le porteur de projet doit-il choisir comme institution d'accueil un organisme prestigieux ?</p>	<p>L'institution d'accueil <b>n'est un pas un élément de l'évaluation du projet</b>, il suffit que l'environnement de la recherche soit adapté à la réalisation du projet.</p> <p>Si le porteur de projet compte mener son projet au sein de l'institution qui l'emploie, cette dernière sera en principe son institution d'accueil.</p>
<p><b>Institution d'accueil Participants</b></p>	<p>37</p>	<p>Combien d'entités légales « <i>bénéficiaires</i> » peuvent participer au projet ?</p>	<p>En règle générale, l'institution d'accueil du porteur de projet sera la seule entité légale présente dans le projet. Néanmoins en fonction de la nature du projet, les membres de l'équipe du porteur de projet peuvent appartenir à la même institution d'accueil ou à d'autres institutions quelles que soient leurs localisations.</p> <p>Les organismes auxquels appartiennent les membres de l'équipe peuvent être signataires de la convention de subvention et être considérés comme « <b>autres bénéficiaires</b> ». Il existe un modèle de convention particulier « <b>multi-beneficiary</b> » qui devra être signé par les différentes institutions.</p>
<p><b>Dossier de soumission Généralités</b></p>	<p>38</p>	<p>Y a-t-il une pré-inscription nécessaire sur le portail du participant pour répondre à l'appel à propositions <i>Advanced Grant 2021</i> ?</p>	<p>Il n'y a pas de pré-inscription mais le <b>PI doit posséder un compte ECAS</b> qui lui permet d'accéder au site électronique de soumission de propositions. La création de ce compte est faite sur la <a href="#">plateforme de la Commission Européenne</a>. Il est fortement recommandé le faire le plus tôt possible.</p> <p>La soumission de la proposition est faite de manière électronique, en une seule étape, sur la partie dédiée à <a href="#">l'appel ERC-2021-ADG</a> du portail du participant. Il est recommandé de commencer la soumission dès l'ouverture de l'appel.</p>

<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Généralités</b></p>	<p>39</p>	<p>Peut-on soumettre plusieurs versions jusqu'à la date limite ?</p>	<p>Il est possible de soumettre <b>plusieurs versions de la proposition</b> sur le portail du participant jusqu'à la date limite de clôture de l'appel. <b>Chaque nouvelle version écrasera la précédente.</b> Le trafic dans le site étant très élevé les jours précédant la date limite de soumission, il est conseillé de ne pas attendre les derniers jours avant la date limite pour soumettre sa proposition.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Généralités</b></p>	<p>40</p>	<p>Quelles sont les pièces qui composent le dossier de soumission ?</p>	<p>La soumission se fait en une seule étape ! Le dossier de soumission est composé ainsi : <b>Part A : formulaires de soumission (à remplir en ligne)</b> - A1 : Formulaire d'information sur le projet ; - A2 : Formulaire d'information sur l'institution d'accueil et le porteur de projet « <i>Principal Investigator</i> » ; - A3 : Budget, description de ressources (max. 8000 caractères) ; - A4 : Tableau des questions éthiques et de sécurité; - A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, temps dédié par le PI, ...) ; - Exclusion d'évaluateurs : il est possible d'exclure jusqu'à 3* évaluateurs potentiels (indiquez dans le formulaire : nom, prénom, institution, ville, pays, site web). <i>* tant qu'il reste possible de faire évaluer la proposition.</i></p> <p><b>Part B : la proposition (à télécharger)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partie B1 :</b></li> </ul> <p>Résumé, identique à celui de la partie A1. a) <u>Résumé détaillé</u> du projet scientifique « <i>Extended Synopsis</i> » en mettant en évidence le caractère novateur du projet (5 pages) ; b) <u>CV</u> (2 pages) un modèle standard (modifiable) est proposé - Tableau des financements « <i>Funding ID</i> » (pas de limite de pages)</p>



			<p>c) <u>Track-record</u> détaillé (2 pages) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partie B2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition scientifique complète : description des aspects scientifiques et techniques du projet, en mettant en évidence son caractère novateur, son impact potentiel et sa méthodologie de recherche (14 pages).</li> <li>a) <u>Etat de l'art et objectifs</u> du projet de recherche ;</li> <li>b) <u>Méthodologie</u> : expliquer et justifier la méthodologie en fonction de l'état de l'art (inclure les aspects non conventionnels ou particulièrement novateurs). Inclure également ce qui fait que la proposition est risquée : équilibre « <i>gain/risque</i> » ;</li> </ul> </li> <li>• <b>Annexes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>La lettre d'engagement</u> de l'Institution d'accueil signée par une personne habilitée à engager juridiquement l'organisme (Attention : cette lettre doit <b>impérativement</b> accompagner la proposition sous peine d'inéligibilité (cf. <b>annexe 2</b> du <u>guide du candidat</u><sup>21</sup>), modèle à télécharger pendant la soumission en ligne ;</li> <li>- Les justificatifs de l'extension de la période de dix ans pour le track-record (cf. guide du candidat) ;</li> <li>- <u>Auto-évaluation sur les questions éthiques</u> : après avoir complété le tableau « <i>A4 – Ethics</i> » dans les formulaires administratifs en ligne, vous devrez fournir une auto-évaluation indiquant comment vous traiterez les questions éthiques soulevées dans le projet de recherche. Les instructions figurent dans le document « <u>How to complete your ethics self-assessment</u><sup>22</sup> » et la procédure de <b>validation</b></li> </ul> </li> </ul>
--	--	--	--

<sup>21</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>22</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/how-to-complete-your-ethics-self-assessment\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/how-to-complete-your-ethics-self-assessment_en.pdf)

			<b>des questions éthiques</b> est décrite dans l' <b>annexe A des règles de soumission et d'évaluation</b> « <a href="#">ERC Rules for Submission and Evaluation</a> <sup>23</sup> ».
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	41	Y a-t-il des contraintes de mise en page que le porteur de projet doit prendre en compte lors de la rédaction de sa proposition ?	<b>Le nombre de pages demandé ainsi que les contraintes de mise en page doivent être impérativement respectées</b> (p.19 du <a href="#">guide du candidat</a> <sup>24</sup> ). Police de caractères : Times New Roman, Arial ou similaire ; Taille de la police : 11 au minimum ; Marges : 2,0cm sur les côtés et 1,5cm en haut et en bas ; Interligne et espacement : simple. <b>Tout ce qui dépasse le nombre de pages imposé peut ne pas être lu.</b>
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	42	Existe-t-il un modèle à suivre pour la rédaction de la proposition ?	La proposition doit être rédigée selon le <a href="#">modèle présent sur le portail du participant</a> <sup>25</sup> et avec l'aide du guide du candidat 2021.

<sup>23</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/erc-rules-for-submission-and-evaluation\\_he-erc\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/erc-rules-for-submission-and-evaluation_he-erc_en.pdf)

<sup>24</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<sup>25</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/temp-form/af/af_he-erc-adg_en.pdf)

<b>Dossier de soumission Généralités</b>	43	A qui peut-on s'adresser si on a des difficultés avec la soumission?	Pour de questions liées à l'appel : <i>ERC-2021-ADG-APPLICANTS@ec.europa.eu</i> Pour de questions techniques liées à la soumission électronique : <a href="#">Participant Portal IT Help Desk</a> <sup>26</sup> , via le formulaire de contact.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	44	Dans quelle langue doit être rédigé le dossier ?	Il est fortement recommandé de rédiger le dossier en <b>anglais qui</b> est la langue de travail des panels ERC. Les projets soumis dans une des autres langues officielles de l'Union Européenne seront traduits en anglais par un outil de traduction automatique. Ils devront impérativement être accompagnés d'une version du résumé en Anglais.
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	45	Comment peut-on définir la notion « <i>d'impact</i> » du projet ?	En soutenant la recherche exploratoire, l'Europe vise à ouvrir la voie à de nouveaux résultats scientifiques et technologiques ainsi qu'à des nouveaux domaines de recherche. <b>Le porteur de projet doit montrer de quelle façon son projet de recherche pourrait ouvrir de nouvelles voies pour la science, la technologie, l'industrie, la société et le savoir.</b>
<b>Dossier de soumission Généralités</b>	46	Dans la fiche de financement faut-il faire apparaître d'autres sources de financement du projet (ANR par exemple) ?	<b>Oui</b> , la fiche de financement (« <i>Funding ID</i> ») doit présenter tant les financements dont les chercheurs bénéficient au moment du dépôt de projet ainsi que les demandes de financements nationaux ou européens en cours et même les projets où le PI participe sans financement.
<b>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</b>	47	Au moment de la soumission du dossier de candidature, la lettre d'engagement de l'institution d'accueil doit-elle accompagner la proposition ?	<b>Oui</b> , la lettre d'engagement de l'institution d'accueil, <b>dûment signée</b> par le représentant légal de l'institution (scannée au format PDF), doit <b>impérativement accompagner le dossier du candidat</b> au moment de la soumission sinon le dossier sera considéré comme inéligible (p.22 et 23 du <u>guide du candidat</u> <sup>27</sup> ).

<sup>26</sup> <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/helpdesks/contact-form>

<sup>27</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<p style="text-align: center;"><b>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	<p style="text-align: center;">48</p>	<p>Que doit contenir la lettre d'engagement ?</p>	<p>Voir page 22 du <u>guide du candidat</u><sup>28</sup>, le modèle est téléchargeable pendant la soumission en ligne.</p> <p>Cette lettre contient la plupart des <b>obligations de l'Institution d'Accueil envers le porteur de projet</b> figurant dans la convention de subvention. Elle servira à <b>établir un contrat</b>, le « <i>Supplementary Agreement</i> » <b>entre l'institution d'accueil et le porteur de projet</b> dont la durée sera égale à celle de la convention de subvention. La lettre d'engagement doit être rédigée sur <b>papier à en-tête</b>, signée par la <b>personne habilitée à engager juridiquement l'Institution</b> et présenter le <b>tampon</b> de cette dernière.</p> <p><b>L'institution d'accueil s'engage à garantir l'indépendance du porteur de projet</b> si celui-ci est retenu pour une subvention ERC et à mettre à sa disposition l'environnement nécessaire (scientifique et administratif).</p> <p><i>N.B. : La version à fournir avec l'ensemble du dossier est celle que vous pourrez télécharger une fois inscrit(e) sur le portail du participant.</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>Dossier de soumission Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	<p style="text-align: center;">49</p>	<p>Qui doit signer la lettre d'engagement ?</p>	<p><b>La lettre d'engagement de l'institution d'accueil doit être signée par la personne habilitée à engager juridiquement l'institution.</b></p>

<sup>28</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	50	<p>Comment faut-il joindre la lettre d'engagement scannée de l'institution d'accueil ?</p>	<p>La lettre d'engagement scannée doit être téléchargée sous la forme d'un document PDF à l'<b>étape 5 de la soumission</b> électronique.</p> <p>Il en est de même pour les autres annexes (tableau des questions éthiques et description des questions éthiques si nécessaire) qui doivent également être mises au format PDF.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Lettre d'engagement de la Host Institution</b></p>	51	<p>Est-ce que les autres entités légales qui participent au projet, mis à part l'institution d'accueil, doivent fournir des lettres d'engagement ?</p>	<p>Non, l'institution d'accueil est la seule entité légale qui doit fournir une lettre d'engagement.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Les questions éthiques</b></p>	52	<p>Le porteur de projet doit-il remplir le tableau des questions éthiques ?</p>	<p>Oui, le porteur de projet doit <b>impérativement</b> remplir avec le plus grand soin <b>le tableau des questions éthiques (partie A4)</b>, et cela même si son projet n'implique pas de questions éthiques (dans ce cas, il faudra répondre « <i>non</i> » à toutes les questions du tableau). S'il est retenu, le projet sera dans tous les cas soumis à un comité dédié à ces questions, préalablement à toute signature de la convention.</p>
<p><b>Dossier de soumission</b> <b>Les questions éthiques</b></p>	53	<p>Quels documents doit le porteur de projet fournir si des questions éthiques sont soulevées?</p>	<p>Si la proposition soulève une ou plusieurs des questions énumérées dans le tableau éthique, le PI doit remplir impérativement l'auto-évaluation éthique. Celle-ci doit comprendre une description des questions d'éthique associées à la proposition et tout document pertinent tel que les autorisations ou les habilitations qui sont déjà disponibles avec leur date d'expiration. Si ces documents ne sont pas encore disponibles, il faut indiquer la date approximative à laquelle ils le seront. Cela permettra d'obtenir plus rapidement l'autorisation éthique et d'accélérer le processus de signature de la convention de subvention si la proposition est retenue. L'auto-évaluation éthique fera partie de la convention de subvention (à l'annexe 1, en tant que description de l'action, exigences éthiques, etc.) et pourra donc donner lieu à des</p>

			<p>obligations contractuelles qui pourront être vérifiées ultérieurement par le biais de contrôles, d'examens ou d'audits éthiques.</p> <p>Les instructions figurent dans le document « <a href="#">How to complete your ethics self-assessment</a><sup>29)</sup> » et la procédure de <b>validation des questions éthiques</b> est décrite dans l'<b>annexe A des règles de soumission et d'évaluation</b> « <a href="#">ERC Rules for Submission and Evaluation</a><sup>30</sup> ».</p>
<b>Dossier de soumission</b> <b>Formulaires administratifs</b>	54	Quels sont les formulaires administratifs à remplir sur le portail du participant ?	<p><b>Il y a 5 formulaires à remplir en ligne sur le site de soumission électronique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A1 : Formulaire d'information sur le projet.</li> <li>- A2 : Formulaire d'information sur l'institution d'accueil et le porteur de projet « <i>Principal Investigator</i> ». Cette partie contient deux questions nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Est-ce que l'institution d'accueil dispose d'un « <i>Gender Equality Plan</i> » ? (yes/No question). Pour l'appel 2021, la réponse n'aura pas d'incidence sur l'évaluation de la proposition.</li> <li>2. Concernant l'étape de la carrière du PI. Le champs sur les étapes de la carrière se réfère à celles définies dans le manuel Frascati 2015<sup>31</sup>. Cette information ne</li> </ul> </li> </ul>

<sup>29</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/how-to-complete-your-ethics-self-assessment\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/guidance/how-to-complete-your-ethics-self-assessment_en.pdf)

<sup>30</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/erc-rules-for-submission-and-evaluation\\_he-erc\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/erc-rules-for-submission-and-evaluation_he-erc_en.pdf)

<sup>31</sup> Category A – Top grade researcher: the single highest grade/post at which research is normally conducted. Example: 'Full professor' or 'Director of research'.

Category B – Senior researcher: Researchers working in positions not as senior as top position but more senior than newly qualified doctoral graduates (IsCED level 8). Examples: 'associate professor' or 'senior researcher' or 'principal investigator'.

Category C – Recognised researcher: the first grade/post into which a newly qualified doctoral graduate would normally be recruited. Examples: 'assistant professor', 'investigator' or 'post-doctoral fellow'.

Category D – First stage researcher: Either doctoral students at the IsCED level 8 who are engaged as researchers, or researchers working in posts that do not normally require a doctorate degree. Examples: 'PhD students' or 'junior researchers' (without a PhD).

			<p>sera pas fournie aux évaluateurs et ne sera pas évaluée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A3 : Le budget et la description de ressources (max 8000 caractères)</li> <li>- A4 : Tableau des questions éthiques et sécurité.</li> <li>- A5 : Questions spécifiques (formation académique, éligibilité, temps dédié par le PI, ...)</li> <li>- Exclusion d'évaluateurs : il est possible d'exclure jusqu'à 3* évaluateurs potentiels (indiquez dans le formulaire : nom, prénom, institution, ville, pays, site web).</li> </ul> <p><i>* tant qu'il reste possible de faire évaluer la proposition.</i></p>
<b>Financement Cumul de financements</b>	55	Peut-on cumuler la subvention ERC avec d'autres financements ?	<p><b>Les financements peuvent être cumulés à condition qu'on ne finance pas deux fois les mêmes parties du projet et que le temps déclaré sur les différents projets est cohérent.</b></p> <p>Les subventions acquises ou demandées doivent être mentionnées dans la fiche d'identité de financement.</p>
<b>Financement Coûts éligibles</b>	56	Quels sont les coûts éligibles ?	<p><b>Les coûts éligibles directs</b> sont les coûts de personnel, d'équipement, les consommables, les frais de mission, les coûts de publication, etc... (Voir pages 21 et 22 du <u>guide du candidat</u><sup>32</sup>). Les coûts indirects « <i>indirect eligible costs</i> » (bâtiment, secrétariat, gestion...) sont fixés forfaitairement à 25% des coûts directs éligibles.</p>
<b>Financement Coûts éligibles</b>	57	Le salaire du porteur de projet peut-il être financé par la subvention ERC ?	<p>Les <b>salaires directement liés au projet constituent des coûts directs éligibles</b>. Le salaire du porteur de projet, permanent ou contractuel, peut donc être financé par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet (cf. implication du porteur dans le tableau budgétaire).</p>

<sup>32</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants\\_he-erc-adg\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf)

<b>Financement Coûts éligibles</b>	58	Le salaire du personnel permanent est-il éligible ?	<b>Le salaire du personnel permanent constitue un coût direct éligible</b> au même titre que les salaires du personnel contractuel.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	59	Les salaires des membres de l'équipe peuvent-ils être financés par la subvention ERC ?	Oui, comme pour le porteur de projet, <b>les salaires des membres de l'équipe, permanents ou contractuels, sont des coûts directs éligibles</b> et peuvent donc être financés par la subvention ERC au <i>pro rata</i> du temps passé sur le projet.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	60	Peut-on payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC ?	Il est possible de payer des compléments de salaire en utilisant la subvention ERC. Cela doit être fait selon les règles et les pratiques habituelles de l'institution qui accueille le PI, conformément aux règles de la convention de subvention (cf. <a href="#">modèle de convention de subvention</a> ) <sup>33</sup> .
<b>Financement Coûts éligibles</b>	61	Le « <i>rachat</i> » des heures d'enseignement constitue-t-il une dépense éligible ?	<b>Non, seules les dépenses directement liées à la recherche sont éligibles.</b> Les aménagements liés à l'enseignement sont à discuter avec l'institution d'accueil qui peut éventuellement accorder des décharges.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	62	Les coûts de sous-traitance peuvent-ils être pris en charge par la subvention ERC ?	<b>Les coûts de sous-traitance sont des coûts éligibles</b> , mais ils ne sont pas pris en compte pour le calcul du forfait pour les coûts indirects.
<b>Financement Coûts éligibles</b>	63	La TVA est-elle un coût éligible ?	<b>La TVA, lorsqu'elle est récupérable, n'est pas un coût éligible dans le Programme cadre Horizon Europe.</b>
<b>Financement Versement</b>	64	A qui est versée la subvention ?	<b>La subvention est versée à l'institution d'accueil.</b>

<sup>33</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga\\_horizon-euratom\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf)



<b>Financement Versement</b>	65	Qui fixe le montant des subventions accordées aux projets retenus ?	Ce sont <b>les membres des panels d'évaluation qui se prononcent sur le montant des subventions accordées</b> , à partir des informations budgétaires communiquées par les porteurs de projet dans leur proposition.
<b>Financement Justifications</b>	66	Y aura-t-il des feuilles de temps ?	Les <b>feuilles de temps</b> sont considérées comme le moyen le plus fiable pour la justification des coûts de personnel. Sous Horizon Europe, une déclaration <b>mensuelle</b> pourrait être faite <b>par écrit et signée</b> par la personne travaillant sur l'action spécifique du projet et son superviseur. Il faut, dans tous les cas, se conformer aux pratiques de l'institution d'accueil.
<b>Financement Justifications</b>	67	Est-ce que c'est la valeur totale de l'équipement qui est éligible ou <b>l'amortissement de l'équipement</b> sur la période du projet ?	<b>Seul le coût de l'amortissement est éligible !</b> Le financement d'un équipement correspond à son utilisation dans le cadre du projet de recherche. Le calcul de la partie amortissable doit être fait en conformité avec les règles nationales et celles de l'institution d'accueil.  Par conséquent, <b>si votre projet implique l'achat d'un gros équipement, achetez celui-ci le plus rapidement possible.</b>
<b>Financement Justifications</b>	68	Peut-on inclure l'achat d'un gros matériel dans le budget ?	<b>L'achat de gros équipements est éligible si celui-ci est justifié</b> ( <i>partie A du dossier – Ressources</i> ).

<p><b>Financement Justifications</b></p>	<p>69</p>	<p>Dans quelle catégorie doit-on inclure le matériel de bureau ?</p>	<p>De manière générale, le <b>matériel de bureau</b> (logiciels, ordinateurs, imprimantes, etc...) <b>est à inclure dans les coûts indirects.</b></p> <p>Ce matériel peut cependant être considéré comme faisant partie des coûts directs à condition que :</p> <p>1) Ce matériel soit <b>nécessaire à la réalisation du projet scientifique</b> (il faudra alors justifier son utilisation pour des besoins spécifiques liés à la recherche dans la partie A – Ressources du dossier) ;</p> <p>2) Les <b>pratiques comptables habituelles de l'institution d'accueil</b> le prévoient.</p>
<p><b>Financement Justifications</b></p>	<p>70</p>	<p>Quelle est la fréquence des rapports scientifiques et financiers ?</p>	<p>- Le porteur de projet devra normalement soumettre deux rapports scientifiques, le premier à mi-chemin et le second à la fin du projet.</p> <p>- Les rapports financiers devront être soumis tous les 18 mois, de manière générale.</p> <p>Cette périodicité est définie au moment de la négociation de la convention de subvention avec l'Agence Exécutive de l'ERC.</p>
<p><b>Procédure d'évaluation Organisation</b></p>	<p>71</p>	<p>Comment est organisée la procédure d'évaluation ?</p>	<p>La soumission du dossier se fait en une seule étape et l'évaluation en deux étapes :</p> <p>- <b>Etape 1</b> : évaluation de la <b>partie B1 seule</b> (résumé détaillé du projet, CV, liste de titres et travaux « <i>track-record</i> » par le(s) panel(s) d'évaluation.</p> <p>- <b>Etape 2</b> : évaluation de l'ensemble du dossier <b>B1 et B2</b> (résumé détaillé du projet, CV, liste de titres et travaux et projet scientifique détaillé) par les membres des panels <b>et</b> par des experts extérieurs.</p> <p>- <b>Audition à Bruxelles</b> : pour les dossiers arrivés en étape 2, les candidats seront invités à passer une audition orale à Bruxelles.</p>

<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les critères</b>	72	Quels sont les critères d'évaluation ?	<b>Le seul critère de sélection sera l'excellence scientifique du projet et du candidat.</b>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Les critères</b>	73	Que signifie « <i>critères d'excellence</i> » ?	Le critère d'excellence se décline comme suit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Caractère novateur, faisabilité et ambition du projet de recherche ;</b></li> <li>2. <b>Capacités intellectuelles, créativité et engagement du candidat.</b></li> </ol> L'ensemble des critères et questions relatives au processus d'évaluation figurent aux <a href="#">pages 32 à 33 du programme de travail</a> <sup>34</sup> .
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	74	Dans le cas d'un <b>projet interdisciplinaire</b> , comment choisir le bon panel ?	Le porteur de projet doit désigner un panel principal et peut inclure un panel secondaire dans la <b>partie A-1 « Informations générales »</b> de la proposition. Sa proposition sera évaluée par le panel principal qui pourra demander à un ou plusieurs autres membres d'autres panels de participer à l'évaluation.  <b>Le panel principal décidera notamment si le projet soumis a un caractère interdisciplinaire et se réserve le droit de réallouer la proposition à un autre panel.</b>
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	75	Qui sont les membres des panels d'évaluation et comment sont-ils choisis ?	Les membres des panels sont des scientifiques de haut niveau sélectionnés par le Conseil Scientifique.
<b>Procédure d'évaluation</b> <b>Panels</b>	76	Où peut-on trouver la structure des panels ?	La structure des panels est disponible dans le <a href="#">Programme de travail (Annexe 1 pages 47 à 49)</a> .

<sup>34</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp\\_horizon-erc-2021\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2021/wp_horizon-erc-2021_en.pdf)

<p><b>Procédure d'évaluation Panels</b></p>	<p>77</p>	<p>Les noms des membres des panels sont-ils rendus publics ?</p>	<p>La liste alphabétique exacte des membres des panels sera rendue publique après la clôture de l'appel. Le nom du « <i>panel chair</i> » est communiqué lors de la publication de l'appel.</p> <p>Vous pouvez consulter les <a href="#">listes des panels antérieurs sur le site de l'ERC</a><sup>35</sup>.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>78</p>	<p>Est-il possible de transférer une subvention ERC « <i>Advanced Grant</i> » à une autre institution d'accueil pendant la durée du projet ?</p>	<p>Le porteur de projet pourra changer d'institution d'accueil dans des cas exceptionnels. Le PI doit justifier des raisons de ce transfert. Par exemple, cela peut arriver si le PI ne peut gérer la subvention ERC en toute indépendance.</p> <p>En cas de changement d'institution d'accueil, seule la partie de la subvention non justifiée est transférée. La Commission Européenne sera amenée à se prononcer.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>79</p>	<p>Où peut-on trouver un modèle de convention de subvention ?</p>	<p>Le modèle de la convention de subvention est disponible sur le <a href="#">portail du participant</a><sup>36</sup>.</p>
<p><b>Convention de subvention</b></p>	<p>80</p>	<p>Comment se préparer pour la discussion de la convention de subvention ?</p>	<p>Cette préparation se fait <b>en collaboration avec la Cellule Europe</b> de votre organisme ou de votre université. C'est cette structure qui se chargera en collaboration avec le PI de la préparation de la convention.</p>

<sup>35</sup> <http://erc.europa.eu/evaluation-panels><https://erc.europa.eu/document-category/evaluation-panels>

<sup>36</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga\\_horizon-euratom\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf)

Convention de subvention	81	Qui signe la convention de subvention avec la Commission Européenne ?	La personne <b>habilitée à engager juridiquement l'institution d'accueil</b> du porteur de projet signe la convention de subvention ERC. (exemple : au CNRS, c'est le (ou la) délégué(e) régional(e) qui signera la convention).
Convention de subvention	82	Si les membres de l'équipe du porteur de projet appartiennent à des institutions d'accueil différentes, doivent-elles signer une convention de subvention ?	Oui, si l'institution au quelle appartient les autres membres de l'équipe devient bénéficiaire de la convention. Dans ce cas une convention multi-bénéficiaires sera signée.
Convention de subvention	83	Quelles sont les modalités d'interruption d'une convention, et quelles en sont les conséquences ?	<p>La convention peut être interrompue à l'initiative soit par du bénéficiaire(s), soit par l'Agence Exécutive de l'ERC.</p> <p>- <u>Interruption par le(s) bénéficiaire(s)</u> :  Une notification doit être envoyée par le(s) bénéficiaire(s) à l'Agence Exécutive comprenant les motifs de l'arrêt, la date de fin et une demande d'amendement de la convention.  Dans tous les cas, il faut prendre contact avec le <i>project officer</i> à l'ERCEA.</p> <p>- <u>Interruption par l'Agence Exécutive (ERCEA)</u>, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ou plusieurs bénéficiaire(s) ne peut accéder à la convention (en cas de portabilité notamment) ;</li> <li>• Modification de la situation du/des bénéficiaire(s) susceptible d'affecter le bon déroulement du projet de recherche...</li> </ul> <p>Dans tous les cas, un échange entre bénéficiaire(s) et Agence Exécutive de l'ERC devra avoir lieu. Cet échange sera obligatoirement précédé d'une notification formelle de la partie de la convention à l'origine de la suspension.</p>
Projet	84	Est-ce que la durée du projet peut s'étendre sur une période de moins de 5 ans ?	Oui.

<b>Projet</b>	85	Le projet peut-il commencer plus tard qu'un mois après la signature de la convention?	Le démarrage du projet a normalement lieu le premier jour du mois suivant l'entrée en vigueur de la convention de subvention. Ce délai peut être étendu jusqu'à 6 mois.
<b>Projet</b>	86	Quelles sont les obligations du porteur de projet concernant la mise en œuvre du projet de recherche ?	<b>Le porteur de projet doit entreprendre les actions nécessaires à l'exécution du projet.</b> Il est chargé du <b>reporting scientifique</b> par lequel il informe l'ERC des avancées et des résultats du projet. Il doit contribuer également au <b>reporting financier</b> qui est fait par l'institution d'accueil.
<b>Propriété intellectuelle</b>	87	Comment sont gérées les questions de propriété intellectuelle ?	Les questions relatives à la <b>propriété intellectuelle</b> sont régies par le <a href="#">modèle de la convention de subvention</a> <sup>37</sup> . Elles <b>seront traitées contractuellement</b> (voir avec les services de valorisation des institutions d'accueil).

<sup>37</sup> [https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga\\_horizon-euratom\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/common/agr-contr/general-mga_horizon-euratom_en.pdf)